

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

Le : 13 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mars 2024

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Lakdhar ABED (arrivé délibération n°4), Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame RESTOUEIX Chloé, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ (arrivé délibération n°2) ;

PROCURATIONS : Monsieur Patrice CHAUVET à Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur David FRETILLE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Denis AGNESE à Nadine BURGAUD ;

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Stéphane CARILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 27*

Votants : 24

Présents : 21

Délibération n°2024-03-01 - Fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de huit adjoints,

Considérant la création de 7 postes d'adjoints par délibération n°2020-07-02 en date du 03 juillet 2020,

Considérant la démission d'un adjoint en date du 09 février 2024,

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20240313-20240301-DE

Après avoir entendu l'exposé de madame le Maire qui propose de ne pas remplacer le poste d'adjoint démissionnaire et fixe de ce fait le nombre de poste à 6,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré d'approuver les 6 postes d'adjoints au maire.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 18 mars 2024.

Affiché / Notifié le 18 mars 2024

Certifié exécutoire le 18 mars 2024

LE MAIRE,

NADINE BURGAUD

